

LE COMMUNAUTARISME LGBT

Jean-Louis Castellani

UEEH 2006
Universités d'été Euroméditerranéennes des Homosexualités
XII rencontres lesbigaytransqueer

ateliers échanges créativité
débats calanques sexualité
culture détente
mixité fêtes

LES RENCONTRES LESBIGAYTRANSQUEER
FOR YOU

Marseille 17/24 juillet 2006 Luminy
renseignements inscriptions www.ueeh.org
info2006@ueeh.net

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE
VILLE DE MARSEILLE
pèbéo FABRICANT DE COUVERTURE
citéGAY.com

Un mot de l'animateur :

Jean-Louis Castellani

DEA droit privé, maîtrise de Sciences Economiques
Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix en Provence ("Sciences PO")

Professeur de l'enseignement supérieur
et consultant en management des organisations

GAY, et membre d'associations de recherche et d'action LGBT.

Credits : outre les auteurs que je cite tout au long de ce texte, je voudrais particulièrement remercier l'auteur de l'excellent blog gayworld (<http://gay-world.allmyblog.com/>) grâce auquel j'ai pu enrichir la présentation de ce document.

SOMMAIRE

	pages
Programme de l'atelier	4
Communautarisme : essai de définition	5
Communautarisme, encore des critiques	7
Pour aller plus loin	10
A propos du concept d'identité	11
S'il y a eu communautarisme, à quoi a-t-il conduit ?	12
Quelques dates	13
L'Europe homo	14
Et dans le monde ?	14
Nos comportements communautaristes ?	19
Quelques images réconfortantes	23
Le débat	25

Observation de départ

La question est très discutée : les gays, lesbiennes et autres composantes LGBT ne font ils pas preuve d'un **communautarisme** excessif, sachant les reproches qu'on leur fait à cet égard ?

Certains d'entre eux estiment pourtant qu'il vaut mieux se fondre dans le *tissu social* sans *démarche identitaire* propre, pendant que d'autres pensent au contraire que l'évolution positive des mentalités, la reconnaissance de la différence, et la mise à jour de nos institutions passent par *l'identification claire* de la composante sociale que nous représentons.

Objectifs de cet atelier

- Constater les *reproches* faits au **communautarisme** des gays, lesbiennes, trans, et des associations et mouvements qui prétendent s'exprimer en leur nom.
- Définir le **communautarisme**, et situer son rôle dans une perspective d'ensemble de *structuration de la vie sociale* ; références historiques et sociologiques.
- Dégager la *problématique d'une approche communautariste* LGBT ; avantages et inconvénients de cette approche ; quelles facettes diverses peut-elle prendre ; confrontations internationales.
- Aboutir à une *vision pragmatique* des comportements dans le triple souci du succès de nos combats, de la paix quotidienne des individus, de l'harmonie sociale.

Éléments de discussion

- Le **communautarisme** fait partie de nos traditions les plus anciennes ; le *corporatisme* de l'ancien régime existe toujours aujourd'hui (les ordres en sont un exemple).
- L'appartenance à des groupes est un mode de structuration de la vie en société ; la *conscience d'appartenance à un groupe* est un élément d'équilibre et d'efficacité.
- La notion de *culture* commune à des individus se rencontre partout ; du partage de valeurs communes à l'émergence d'une *conscience identitaire*.
La conscience identitaire peut être un facteur positif ; plusieurs niveaux identitaires peuvent être distingués, avec des comportements distincts.
- La *défense des intérêts* (moraux ou financiers) de certaines catégories d'individus passe par leur réunion en groupes capables de faire entendre leurs voix. Tribu, phratricie, ...
Dérives possibles de repli sur soi même et de sclérose ?

Il ne faut pas confondre groupes de pensée ou d'action, groupes de pression, lobbies, ...

Déroulement de l'atelier ; moyens ; méthodologie

A partir de *matériaux de base* (définitions, références théoriques, cas pratiques, situations réelles, ...), faire s'exprimer les participants sur leurs visions du problème et leurs expériences vécues, pour parvenir à une approche pragmatique des conduites à tenir dans les contextes de vie quotidienne et de militantisme LGBT.

Communautarisme : essai de définition

Régulièrement employé dans le débat public -plus de 600 occurrences en 2002-, curieusement absent du dictionnaire, le mot "communautarisme" nécessite d'être précisément défini. C'est en effet à partir d'une définition rigoureuse qu'une critique des communautarismes est possible.

Si le mot «communauté» est défini dans tous les dictionnaires de langue (autour d'un noyau dur : une collectivité sociale dotée d'une unité et d'une identité), le mot «communautarisme» ne fait toujours pas l'objet d'un article dans la nouvelle édition du Petit Robert. Indice de prudence ou symptôme d'un malaise ? Ce mot en «isme» est pourtant d'usage courant depuis deux décennies.

Selon le philosophe Pierre-André Taguieff ⁽¹⁾, Le terme «communautarisme» est utilisé, surtout en langue française (depuis les années 1980), pour désigner avec une intention critique toute forme d'ethnocentrisme ou de sociocentrisme, **toute autocentration de groupe, impliquant une autovalorisation et une tendance à la fermeture sur soi**, dans un contexte culturel dit «postmoderne» où l'«ouverture», et plus particulièrement l'«ouverture à l'autre», est fortement valorisée - ce qui redéfinit l'orientation «cosmopolite».

Par ailleurs, le «communautarisme» est défini par ses critiques comme un projet sociopolitique visant à soumettre les membres d'un groupe défini aux normes supposées propres à ce groupe (telle «communauté»), bref à contrôler les opinions et les comportements de tous ceux qui appartiennent en principe à ladite «communauté».

Ce même auteur poursuit en tentant quatre définitions comportementalistes du communautarisme :

1. **Mode d'auto-organisation d'un groupe social**, fondé sur une «parenté ethnique» plus ou moins fictive (mais objet de croyance), dans une perspective ethnocentrique plus ou moins idéologisée, sur le modèle «nous versus les autres» («nous» : les meilleurs des humains, les plus humains d'entre les humains). «Communautarisme» devient synonyme de «tribalisme».
2. **Vision essentialiste des groupes humains**, chacun étant doté d'une identité essentielle dont on suppose qu'elle est partagée par tous ses membres ou représentants. L'individu est réduit à n'être qu'un représentant plus ou moins typique de ce qu'on imagine être le groupe dans sa nature abstraite ou son essence.

(1) "Vous avez dit communautarisme", tribune parue dans le Figaro du 17 juillet 2003

3. **Politique en faveur des identités de groupe**, culturelles ou ethniques, fondée sur la reconnaissance de la valeur intrinsèque et du caractère irréductiblement multiple de ces identités au sein d'une même société, toutes étant supposées également dignes de respect, donc jugées libres de s'affirmer dans l'espace social (mais non pas, à strictement parler, dans l'espace public, qui suppose l'existence d'un champ d'interactions transcendant les «communautés»). Telle est la vision angélique du «multiculturalisme», celle qu'en donnent ses partisans déclarés.

4. Mais le «communautarisme» peut aussi désigner **l'usage politique d'un mythe identitaire fondé sur l'absolutisation d'une identité collective**.
Ou encore caractériser une politique fondée sur le «droit à la différence» suivi dans toutes ses implications et radicalisé en obligation, pour chaque individu, de maintenir avant tout «sa différence», c'est-à-dire l'appartenance de groupe qu'il privilégie (disons, une «culture») [...]

Pour la théorie normative de la démocratie, le terme de «**communautarisme**», si l'on neutralise sa forte charge polémique, apparaît comme un synonyme bancal de «multicommunautarisme», désignant les doctrines politiques de la société multiculturelle ou pluriethnique («ethnopluralisme»), et impliquant **une conception de la société comme un ensemble de «communautés» ou de «minorités» juxtaposées**, chacune vivant selon ses valeurs et ses normes propres, au nom d'une conception de la tolérance fondée sur le relativisme culturel radical. .

[...] Dans cette perspective, **le modèle de l'assimilation est récusé** en ce qu'il ferait violence aux *spécificités* ou aux *particularismes* jugés intrinsèquement et également respectables.

Communautarisme, encore des critiques :

"À propos de la rhétorique communautariste "

"Il y a des discours communautaristes mais il y a aussi un discours communautariste, ou plutôt une rhétorique communautariste. Au travers d'exemples puisés dans des communautés diverses, les arguments communs apparaissent, les stratégies dialectiques se révèlent. Illustration."

(les mots qui suivent sont autant de caractérisations critiques du communautarisme)

La dénégation :

Les communautaristes auraient généralement en France, pour premier réflexe, la **dénégation**. « Non, nous ne sommes pas communautaristes et ceux qui nous proclament comme tels le font par racisme, anticléricalisme, antisémitisme, homophobie, jacobinisme, etc ... »

Retourner la question !

En pareil cas, les communautaristes retourneraient le problème et tenteraient la démonstration par l'absurde : « *Mais que dirait-on si à un couple hétéro on sortait "C'est bien, cette crèche coopérative dont vous parlez, mais vous ne craignez pas le communautarisme ?". Nul doute que cette remise en cause sans tact de leur mode de vie, vous rendrait bien antipathique, au moins.* »

REPONSE : pourquoi des comportements communautaires ou des initiatives collectives sont-ils perçus comme communautaristes lorsqu'ils émanent d'une population donnée (et donc stigmatisée) alors qu'ils ne suscitent pas le moindre commentaire lorsqu'ils sont l'émanation de gens « ordinaires » ?

« *Qu'est-ce qui différencie un homo ou une lesbienne d'un autre citoyen français ? Il ou elle paie ses impôts, travaille au sein de la société, prend ses vacances en même temps que les autres, et vote bien sûr aussi. En gros, contribue de son mieux à la collectivité. On pourrait penser que dans notre belle république égalitaire, cela suffit pour bénéficier des mêmes droits que les autres citoyens. Manque de chance, dès qu'on soupçonne un tant soit peu l'appartenance à la population homosexuelle, patatras, le vilain visage de la discrimination se découvre.* »

Quant à la « *belle société universaliste* », celle que les républicains recherchent, elle entend bien, précisément, **accueillir chacun sans distinction d'aucune sorte**, c'est-à-dire sans même préciser « homo ou non » !

Les **communautaristes** tentent ici de montrer que la logique de regroupement, de coopération, de distinction, de reconnaissance ou d'exclusion qui anime leurs actions n'est pas propre à leur tribu mais qu'elle est universellement répandue et acceptée lorsqu'elle concerne des gens qui ont, finalement, la « chance » de ne pas être montrés du doigt en raison d'une différence remarquable.

Sauf que, précisément, *c'est la mise en avant de ces différences remarquables qui est reprochée aux comportements authentiquement communautaristes*. Ce n'est pas la recherche de droits égaux mais la recherche de droits spéciaux (dérogations vestimentaires à l'école et dans les piscines par exemple) qui est blâmée par les républicains.

La victimisation :

Arme principale des communautaristes, la **victimisation** – tactique fort bien décrite par Pascal Bruckner dans *La Tentation de l'innocence* – consiste, au stade suivant de la dialectique, à considérer les replis communautaristes comme des réflexes de défense de la part de groupes persécutés depuis la nuit des temps.

L'argument a naturellement du poids, car il s'appuie bien souvent sur des vérités historiques : les Juifs ont longtemps été des citoyens de seconde zone, après avoir été des parias et quand ils n'ont pas été persécutés ; l'homosexualité a bien été – et demeure encore dans certains milieux – une honte ; les populations immigrées ont toujours connu, quelles qu'elles soient, des difficultés d'intégration.

Le rapport de forces :

Le raisonnement en termes de rapport de forces, ou la logique de défense, résulte directement de la pratique de victimisation. C'est ainsi que Michel Bujardet (Président du Centre Gai et Lesbien - CGL) justifie la formation d'un ghetto homosexuel à Paris (voir ci-après l'encadré):

*« Dans les années 70, miracle, après les années où nous étions fléau social interdit d'existence, on découvre qu'on tolère les homos rue Saint-Anne. Mais voilà, déjà, les bars gais dérangent. La police et la presse bien-pensante s'acharnent, les propriétaires immobiliers s'émeuvent, les établissements ferment. Il faut aller ailleurs. Voilà comment, dans les années 80, les bars gais et lesbiens ont dû aller dans le Marais, l'un des rares endroits où l'on pouvait exercer sans trop de tracasseries policières. Qui a fait le ghetto, les homos ? Non. C'est tout simplement le seul endroit où l'on nous tolérait ...
... Allez-donc vous tenir par la main entre garçons ou filles ailleurs qu'au Marais.! »*

Réponse des anti-communautaristes : mais si le Marais n'est rien d'autre que le seul havre de paix parisien pour les homosexuels, pourquoi ces derniers font-ils tout pour s'y distinguer plutôt que pour s'y fondre ? Pourquoi entretenir l'auto-stigmatisation plutôt que l'intégration ?

L'existence de lieux de rencontre adaptés n'implique pas de brandir des étendards arc-en-ciel et la qualité d'homosexuel n'implique pas de revêtir une tenue tribale.

C'est que les comportements **communautaristes** sont, en dernier lieu, présentés comme des réactions de défense.

A cela, Bujardet (cf page suivante) répond : *« Qui opprime les individus, au point de les contraindre à se regrouper pour se défendre ? Qui nous force à tenter de faire valoir collectivement nos droits ? Depuis quand défendre une population maltraitée constituerait-il une dérive ? »*

28 Nov 2000 **Communiqué du CGL - Communautarisme ?**

Voici le dernier truc en vogue chez les homophobes honteux : faire semblant de bien aimer les homosexuel(le)s, tout en attaquant insidieusement leur mode de vie. N'avez-vous jamais entendu «Je vous comprend. Mais le getho, quand, même, n'est-ce pas un peu dommage ?». Et d'enchaîner «ah, oui, c'est très bien, le Centre gai et lesbien. Mais n'avez-vous pas un peu peur du communautarisme à l'américaine ?». Et vlan, vous voici remis en cause, comme un(e) sauvage incapable de vivre décemment en société. Au placard ! Mais que dirait-on si à un couple hétéro on sortait «C'est bien, cette crèche coopérative dont vous parlez, mais vous ne craignez pas le communautarisme ?». Nul doute que cette remise en cause sans tact de leur mode de vie, vous rendrait bien antipathique, au moins. C'est pourtant la voie que choisissent sans sourciller autant les faux naïfs, que les hommes politiques occupés à pécher nos voix, tout en insultant notre mode de vie. Ou plutôt, le cadre de vie que nous a imposé l'homophobie. Parlons un peu du getho, par exemple. Dans les années 70, miracle, après les années où nous étions fléau social interdit d'existence, on découvre qu'on tolère les homos rue Saint-Anne. Mais voilà, déjà, les bars gais dérangent. La police et la presse bien-pensante s'acharnent, les propriétaires immobiliers s'émeuvent, les établissements ferment. Il faut aller ailleurs.

Voilà comment, dans les années 80, les bars gais et lesbiens ont dû aller dans le Marais, l'un des rares endroits où l'on pouvait exercer sans trop de traquasseries policières. Qui a fait le getho, les homos ? Non. C'est tout simplement le seul endroit où l'on nous tolérait. Allez-donc vous tenir par la main entre garçons ou filles ailleurs qu'au Marais... Le communautarisme, à présent. Qu'est-ce qui différencie un homo ou une lesbienne d'un autre citoyen français ? Il ou elle paie ses impôts, travaille au sein de la société, prend ses vacances en même temps que les autres, et vote bien sûr aussi. En gros, contribue de son mieux à la collectivité. On pourrait penser que dans notre belle république égalitaire, cela suffit pour bénéficier des mêmes droits que les autres citoyens. Manque de chance, dès qu'on soupçonne un tant soit peu l'appartenance à la population homosexuelle, patatras, le vilain visage de la discrimination se découvre.

Non, finalement, vous ne convenez pas, malgré votre expérience professionnelle et vos diplômes. Non, vous comprenez, on ne peut pas vous augmenter, il a fallu faire passer devant Mme Truc, qui vient juste d'avoir un enfant. Non, nous n'accordons pas de congé pour la signature d'un Pacs. Non, le mariage n'est pas possible dans l'état actuel des choses, cela dérangerait trop notre électorat, vous comprenez. Non, pas question de revoir la loi sur la presse pour y inclure les homosexuels à côté des groupes ethniques ou religieux et les femmes, parmi les gens protégés de l'insulte. Ce serait maladroit en ce moment, il va falloir attendre, vous comprenez...

Nous ne sommes pas aussi égaux que les autres, et en plus on doit le comprendre ? Qui opprime les individus, au point de les contraindre à se regrouper pour se défendre ? Qui nous force à tenter de faire valoir collectivement nos droits ? Depuis quand défendre une population maltraitée serait une dérive ? Pourquoi cela serait-il moins honorable que pour les juifs, dont la communauté a elle aussi connue les violences administratives, ou plus simplement les communautés linguistiques ? Pourquoi le droit d'association dont sont si fiers nos hommes politiques nous serait-il refusé ? Arrêtez d'insulter ceux-là même que vous avez parqués ou exclus, et nous parlerons. Le Centre accueille toutes et tous, homo ou non. Notre belle société universaliste peut-elle sérieusement en dire autant ?

Michel Bujardet, Président
Centre Gay et Lesbien

Pour aller plus loin :

Groupe, groupe social, communauté, identité sociale, identité "culturelle", communautarisme ...

Groupe :

Ensemble de personnes ayant des caractères en commun (indépendamment de leur présence au même endroit) - ou encore : dans une classification, ensemble de personnes, de choses ayant un caractère commun. .(source : Le Robert).

C'est donc une vue de l'esprit, la désignation sous un même vocable de personnes ayant des caractères commun, mais sans institutions représentatives (exemple: le groupe des blonds aux yeux bleus ...).

Autre exemple : cette foule est un groupe de promeneurs



(source : Wikipedia)

Groupe social :

Ensemble de personnes reconnu en tant que tel et en principe doté d'institutions représentatives ou du moins représenté dans de telles institutions.

Exemple : les **LGBT** représenté dans de nombreux partis politiques, reconnus et honorés dans les différentes Gay Prides 2006, mais aussi auprès du ministre en charge des discriminations.

Un groupe social a une fonction sociale de représentation d'une partie de la population.

Communauté :

Groupe social dont les membres vivent ensemble, ou ont des biens, des intérêts communs.

En ce sens , on peut parler de communauté Gay, de communauté LGBT (... à discuter ...).

A propos du concept d'identité :

Lipiansky (1992) propose que **l'identité** du sujet peut être définie comme s'articulant autour d'une distinction entre identité du **moi** et identité du **soi**.

L'**identité du soi** est l'aspect spécifiquement *autoperceptuel* et comporte trois niveaux : la perception de soi, qui est l'ensemble des perceptions primaires brutes : le concept de soi, qui est l'ensemble des représentations de soi et le sentiment de soi, qui est la dimension affective.

L'**identité du moi** renvoie aux fonctions cognitives actives et adaptatives, tournées vers la réalité. Ainsi, si l'identité est un processus cognitif et affectif par lequel le sujet se conçoit et se perçoit, elle est aussi la structure psychique qui résulte de ce processus . « *C'est avec cette structure interne que le sujet va appréhender non seulement sa propre personne, mais également le monde qui l'entoure.*

« *Le soi représente le pôle complètement interne. Le moi est tourné vers la réalité extérieure et au moyen de ses fonctions actives et adaptatives, il permet au sujet de s'accommoder à son environnement.* »

La distinction est ensuite classiquement opérée entre **l'identité personnelle**, **l'identité sociale** et **l'identité culturelle**.

L'identité personnelle : « subjective », elle renvoie le sujet à ce qu'il a d'unique, à son **individualité**. « Elle englobe des notions comme la conscience de soi et la représentation de soi. »

L'identité sociale englobe tout ce qui permet d'identifier le sujet de **l'extérieur** et qui se réfère aux statuts que le sujet partage avec les autres membres de ses différents groupes d'appartenance (sexe, âge, métier, ...).

L'identité sociale comprend les **attributs catégoriels et statutaires** qui se réfèrent à des catégories sociales où se rangent les individus (groupes, sous-groupes : jeune, étudiant, femme, cadre, père, ...). C'est souvent une identité *prescrite* ou *assignée*, dans la mesure où l'individu n'en fixe pas, ou pas totalement, les caractéristiques.

L'identité culturelle regroupe tout ce qui est **commun avec les autres membres du groupe**, telles les règles, les normes et les valeurs que le sujet partage avec sa communauté ; l'appartenance à une culture se traduit ainsi par **l'adhésion aux normes et valeurs** de cette culture.

L'identité sociale et culturelle peut créer une **dérive identitaire**, en cas de centrage quasi exclusif sur le groupe et indifférence, voire hostilité, vis à vis des autres groupes, et perte en parallèle d'une partie de l'identité personnelle et du sentiment d'appartenance à l'ensemble de l'humanité

Ces notions sur **l'identité** nous renvoient parfaitement à notre propre vécu :

- identité personnelle : je suis homosexuel(le).
- identité sociale : on me range dans le groupe des homosexuels.
- identité culturelle : je partage avec mes semblables un certain nombre de valeurs qui me font *ressentir* et parfois *exprimer* une plus ou moins forte **conscience identitaire** d'homosexuel.

*C'est probablement à propos de l'expression de cette conscience identitaire et des comportements qui ne manquent pas d'en résulter qu'est stigmatisé, à tort ou à raison, un certain **communautarisme**.*

S'il y a eu communautarisme LGBT, a quoi a-t-il conduit ?

L'homosexualité, c'est quoi ?

Donner une définition rigoureuse de l'homosexualité n'est pas une tâche aisée. On peut toujours commencer par affirmer qu'il y a homosexualité à chaque fois qu'un choix sexuel se porte sur un individu du même sexe que soi. On pourrait clarifier en disant qu'un homosexuel est une personne qui se livre de façon répétée, après 18 ans, à des rapports orgasmiques avec des individus du même sexe. Mais l'homosexualité ne se résume pas à un simple comportement sexuel, manifeste ou non, mais à un ensemble d'attitudes, de sentiments, de préférences, de valorisations affectives qui engagent profondément l'individu, comme c'est le cas pour l'hétérosexualité.

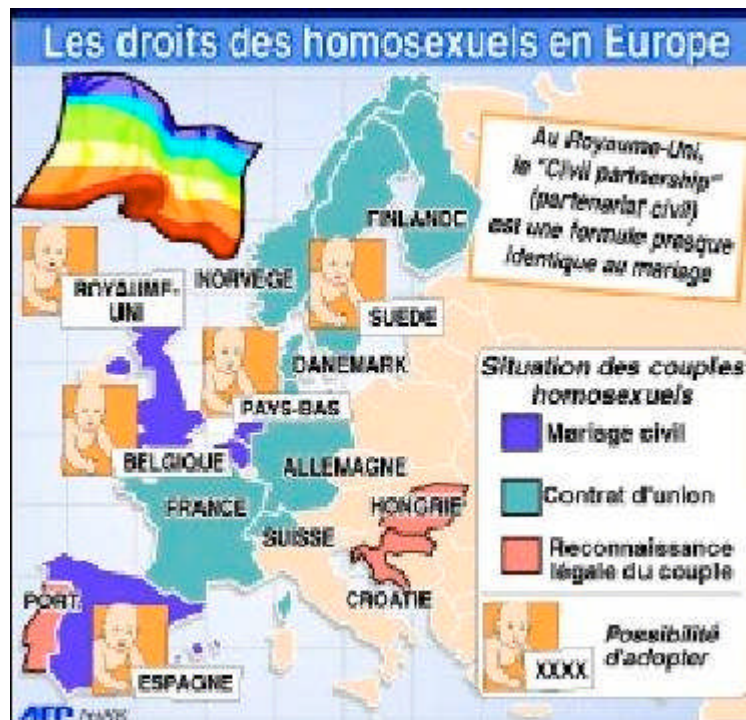
Donner une définition rigoureuse de l'homosexualité n'est pas une tâche aisée. On peut toujours commencer par affirmer qu'il y a homosexualité à chaque fois qu'un choix sexuel se porte sur un individu du même sexe que soi. On pourrait clarifier en disant qu'un homosexuel est une personne qui se livre de façon répétée, après 18 ans, à des rapports orgasmiques avec des individus du même sexe. Mais l'homosexualité ne se résume pas à un simple comportement sexuel, manifeste ou non, mais à un ensemble d'attitudes, de sentiments, de préférences, de valorisations affectives qui engagent profondément l'individu, comme c'est le cas pour l'hétérosexualité



Quelques dates retraçant la petite avancée de la France en matière de droits concernant les homosexuel(le)s.

1981 :	l'homosexualité est rayée de la liste des maladies mentales. Circulaires ministérielles favorables aux homosexuels dans les services de police.
Juillet 1982 :	« dépénalisation de l'homosexualité »
Août 1982 :	Alignement de la majorité sexuelle des homosexuels sur celle des hétérosexuels : 15 ans
Juillet 1985 :	Prohibition par la loi de toute discrimination d'ordre professionnel, administratif, ou commercial fondé sur les mœurs.
1992 :	Le Monde annonce en dernière page que la création d'un Contrat d'Union Civile est à l'étude. « Le courage en politique est payant. »
Décembre 1992 :	Adoption de deux amendements du Contrat d'union civile par le parlement .La Sécurité sociale reconnaît la qualité d'ayant droit au partenaire d'un assuré quel que soit son sexe.
9 Octobre 1998 :	Début de l'élaboration d'un nouveau contrat d'union légale pour les couples hétérosexuels et homosexuels.
Octobre 1999 :	Le parlement vote l'adoption du PACS permettant aux couples de s'unir civilement.
Automne 2001:	une femme lesbienne adopte les enfants de sa compagne. Ces enfants ont officiellement deux parents de même sexe .
24 Fevrier 2006 :	Un parent homosexuel peut déléguer tout ou une partie de son autorité parentale à son partenaire a condition que leur union soit stable et que cette décision soit en accord avec le bien être de l'enfant.

L'Europe Homo.



L'Europe est l'une des parties du monde qui accorde le plus de droits aux homosexuels mais dans beaucoup de pays au sein même de l'Union, on est loin de les considérer sur le même pied d'égalité que les hétérosexuels. Faisons la liste des droits acquis par les gays et lesbiennes en Europe.

Un mariage civil pour : les Pays-Bas, la Belgique, le Royaume-Uni et l'Espagne.

Un contrat d'union pour : la Finlande, la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Allemagne, la Suisse et la France.

Une reconnaissance légale du couple pour : la Hongrie, la Croatie et le Portugal.

La possibilité d'adopter pour : la Suède, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Belgique et l'Espagne.

Vous remarquerez que dans certains pays comme par exemple l'Italie aucun droit et aucune reconnaissance ne sont attribués aux couples homosexuels.

Et dans le monde...

AFGHANISTAN : Application de **Charia**. Condamnation de la **sodomie** jusqu'à la **peine de mort**.

AFRIQUE DU SUD : Décriminalisée depuis 1994. Age de consentement 19 ans

ALBANIE : Décriminalisée depuis 1994

ALGÉRIE : Illégale, hommes ou femmes. 3 ans

ALLEMAGNE : Légale

ANDORRE : Légale

ANGOLA : Illégale. Atteinte à la morale publique

ANTIGUA ET BARBUDA : Légale

ARABIE SAOUDITE : Application de la **Charia. Peine de mort**

ARGENTINE : Pas de législation explicite. Atteinte à la moralité. 1 mois

ARMÉNIE : Illégale. 5 ans. Dépénalisation en cours de discussion

AUSTRALIE : Décriminalisée depuis 1971. Age de consentement 18 ans

AZERBAIDJAN : **Illégale**, hommes. Hérité du code pénal soviétique de 1961. Jusqu'à 5 ans

BAHAMAS : Illégale, homme ou femmes. 10 ans

BAHREIN : Illégale, homme ou femmes. Application de la Charia

BANGLADESH : Illégale, homme ou femmes. 7 ans

BIÉLORUSSIE : Décriminalisée en 1994.

BELGIQUE : Décriminalisée en 1796. Age de consentement 16 ans

BELIZE : Décriminalisée en 1988

BÉNIN : Aucune mention

BERMUDES : Illégale, hommes. Acte homosexuel, 10 ans. Proposition indécente, 5 ans.

BOUTHAN : Illégale, hommes.

BOLIVIE : Légale

BOSNIE HERZÉGOVINE : Illégale, hommes. Débauche contre nature 1 an.

BOTSWANA : Illégale, hommes. 2 ans. Relations sexuelles contre l'ordre de la nature.

BRÉSIL : Légale

BRUNEI : Aucune information disponible.

BULGARIE : Décriminalisée depuis 1968. Age de consentement 21 ans

BURKINA FASO : Légale. Age de consentement 21 ans

CAMBODGE : Pas d'information disponible

CAMEROUN : Aucune référence explicite

CANADA : Décriminalisée depuis 1998. Age de consentement 18 ans

CAP VERT : Illégale, homme ou femmes. Actes contre nature. Attentat à la pudeur

CAYMAN : Légale

CENTRAFRIQUE : Aucune référence explicite

CHILI : Illégale, hommes. Décriminalisation des lois anti-sodomie en cours.

CHINE : Légale, mais parfois, poursuivie au titre de la section. 5 ans. Trouble de l'ordre social Hooliganisme.

CHYPRE : Illégale

COLOMBIE : Légale

COMORES : Aucune information disponible

CONGO : Légale

CORÉE DU NORD : Aucune information disponible

CORÉE DU SUD : Aucune information disponible

COSTA RICA : Décriminalisée. Age de consentement 18 ans

CROATIE : Décriminalisée. Age de consentement 18 ans

CUBA : **Illégale**, homme ou femmes. 3 mois à 1 ans. Scandale public

DANEMARK : Décriminalisée depuis 1930

DJIBOUTI : **Illégale**

ÉGYPTE : Aucune référence explicite

ÉMIRATS-ARABES UNIS : **Illégale**, homme ou femmes. 14 ans, 2 ans, amendes. Offenses contre nature, actes obscènes

ÉQUATEUR : **Illégale**, hommes. 8 ans

ESPAGNE : Décriminalisée en 1992.

ESTONIE : Décriminalisée en 1992.

ETATS-UNIS : Légale dans la plupart des Etats excepté : Arkansas, Kansas, Missouri, Montana, Tennessee

ETHIOPIE : **Illégale**, homme ou femmes. 3 ans

FALKLANDS : Légale

FIDJI : Illégale, hommes. 14 ans, relations sexuelles contre nature. 7 ans, indécence. 5 ans, attentat à la pudeur.

FINLANDE : Décriminalisée en 1971.

GABON : Légale
GAMBIE : *Aucune information disponible*
GÉORGIE : Décriminalisée
GHANA : Illégale, hommes.
GRÈCE : Légale
GRENADE : *Aucune information disponible*
GUATÉMALA : Légale
GUINÉE : *Aucune information disponible*
GUINÉE BISSAU : *Aucune information disponible*
GUINÉE ÉQUATORIALE : *Aucune référence explicite*
GUYANA : Illégale, hommes. Perpétuité, 10 ans 2 ans.
HAITI : Légale
HONDURAS : Légale
HONG-KONG : Décriminalisée depuis 1991
HONGRIE : Décriminalisée depuis 1961
ISLANDE : Légale. Age de consentement 14 ans
INDE : Illégale, hommes. Perpétuité, flagellation. Actes contre l'ordre de la nature.
INDONÉSIE : *Aucune référence explicite*
IRAN : Application de la Charia. Peine de mort, lapidation, flagellation
IRAK : *Aucune référence explicite*
IRLANDE : Décriminalisée depuis 1993
ISRAËL : Décriminalisée depuis 1988
ITALIE : Décriminalisée depuis 1989
JAMAÏQUE : Illégale, hommes. 10 ans
JORDANIE : Illégale, hommes.
KAZAKHSTAN : Dépénalisée en 1997.
KENYA : Illégale, hommes. 14 ans, Actes sexuels contre l'ordre de la nature.
KIRIBATI : Illégale, hommes. 14 ans, 7 ans et 5 ans
KOWEÏT : Application de la Charia
KIRGHIZSTAN : Dépénalisée en 1998.
LAOS : *Aucune information disponible*
LESOTHO : *Aucune référence explicite*
LETTONIE : Décriminalisée depuis 1992
LIBAN : Illégale, hommes et femmes.
LIBÉRIA : *Aucune référence explicite*
LYBIE : Illégale, hommes et femmes. 5 ans
LITUANIE : Décriminalisée depuis 1993
LUXEMBOURG : Décriminalisée depuis 1972.
MACAO : Légale
MACÉDOINE : Illégale, hommes. 1 an
MADAGASCAR : *Aucune référence explicite*
MALAISIE : Illégale, hommes. 20 ans, flagellation. Attentat à la pudeur
MALAWI : Illégale, hommes et femmes. Crime contre nature, attentat à la pudeur.
MALDIVES : Illégale, hommes.
MALI : Illégale
MALTE : Décriminalisée depuis 1973. Age de consentement 18 ans.
MAROC : Illégale, hommes et femmes. 3 ans. Acte sexuel contre nature.
MAURITANIE : Application de la Charia. Peine de mort.
MEXIQUE : Légale
MOLDAVIE : Décriminalisée depuis 1995
MONACO : Légale
MONGOLIE : *Aucune information disponible*
MOZAMBIQUE : Illégale, hommes et femmes. 3 ans
NAMIBIE : Illégale, homme et femmes. Actes sexuels contre nature

NAURU : Aucune information disponible
NICARAGUA : Illégale, 3 ans.
NIGER : Aucune référence explicite
NIGERIA : Illégale, hommes et femmes. 14 ans, Actes sexuels contre nature.
NORVÈGE : Décriminalisée depuis 1972. Age de consentement 17 ans
NOUVELLE GUINÉE PAPOUASIE : Illégale, hommes.
NOUVELLE - ZÉLANDE : Décriminalisée. Age de consentement 16 ans
OMAN : Illégale, hommes et femmes. 3 ans
OUGANDA : Illégale, homme et femmes. Perpétuité, 7 ans et 5 ans. Acte sexuel contre l'ordre de la nature.
OUZBÉKISTAN : Illégale, hommes. 3 ans
PAKISTAN : Illégale, homme et femmes. Perpétuité, 100 coups de fouet
PANAMA : Légale
PARAGUAY : Aucune référence explicite
PÉROU : Légale sauf dans la police et l'armée???
PHILIPPINES : Légale
POLOGNE : Décriminalisée depuis 1969
PORTUGAL : Légale
QATAR : Application de la Charia
REP. DEM. DU CONGO : Illégale, hommes et femmes. Crime contre la famille
ROUMANIE : Illégale. 5 ans, si cause un scandale public
ROYAUME UNI : Légale. Age de consentement 18 ans (discussion passage à 16 ans)
RUSSIE : Décriminalisée depuis 1993. Age de consentement 15 ans. Tchéchénie application de la Charia. Peine de mort, lapidation, flagellation.
RWANDA : Aucune référence explicite
SAINTE-LUCIE : Illégale, hommes et femmes
SALOMON : Illégale, hommes et femmes. 14 ans, 7 ans. Attentat à la pudeur.
SAMOA : Illégale, hommes et femmes.
SAN MARIN : Décriminalisée depuis 1997
SÉNÉGAL : Illégale, hommes et femmes. Amendes
SEYCHELLES : Illégale, hommes et femmes
SIERRA LEONE : Illégale. Acte contre nature
SINGAPOUR : Illégale, hommes et femmes. Perpétuité, 2 ans.
SLOVAQUIE : Décriminalisée. Age de consentement 14 ans
SOMALIE : Illégale. 3 ans
SOUDAN : Application de la Charia
SRI LANKA : Illégale, hommes et femmes. 10 ans
SUÈDE : Légale. Age de consentement 15 ans
SUISSE : Décriminalisée depuis 1942
SURINAM : Légale. Age de consentement 18 ans
SWAZILAND : Illégale, hommes et femmes. Emprisonnement, amende
SYRIE : Illégale, hommes et femmes. 3 ans, Actes sexuel contre nature
TADJIKISTAN : Illégale, hommes. 5 ans
TAIWAN : Légale. Excepté dans l'armée où elle est punie par la peine de mort
TANZANIE : Illégale, hommes. 7 à 14 ans.
TCHAD : Aucune référence explicite
THAÏLANDE : Légale. Age de consentement 16 ans
TOGO : Illégale, hommes. 3 ans
TONGA : Illégale, hommes. Perpétuité, 7 ans. Abominable crime de sodomie
TRINITÉ-ET-TOBAGO : Illégale, hommes et femmes. 2 ans 10 ans, Délits sexuels, indécence grave.
TUNISIE : Illégale, hommes et femmes
TURQUIE : Légale, mais parfois poursuivie au titre des lois sur l'indécence.
TURKMÉNISTAN : Illégale, hommes.

UKRAINE : Décriminalisée en 1991
URUGUAY : Légale
VANATU : Légale
VATICAN : Légale
VÉNÉZUELA : Légale. Age de consentement 18 ans
VIET-NAM : *Aucune référence explicite*
YÉMEN : *Application de la Charia*
YOUGOSLAVIE : Légale. Age de consentement 18 ans
ZIMBABWE : *Illégale, hommes. Amendes*

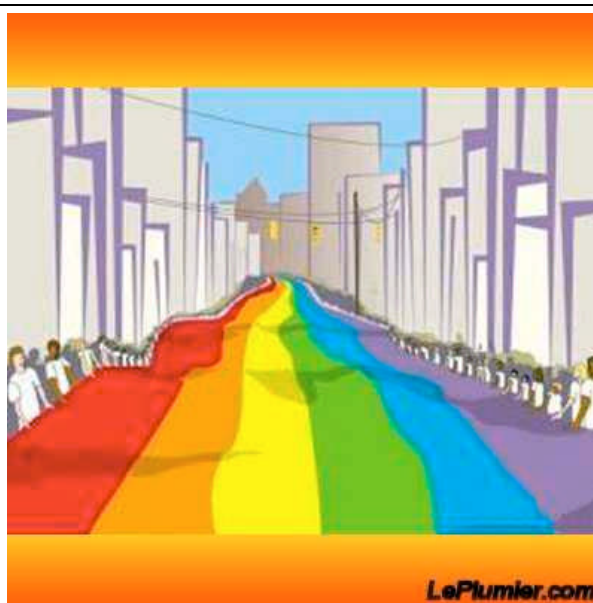
(source : Amnesty international).

Nos comportements communautaristes ?

1/ Dans la vie, raisonner homo d'abord ?



... oui ... gays, lesb, bi, trans nous sommes tous unis sur cette route qui nous conduit là où nous souhaitons aller



... oui ... , Homo d'abord pour mes copains gays et mes copines lesb et trans que j'aime tous et toutes beaucoup, beaucoup



... oh oui ...



2/ Défendre nos intérêts ?

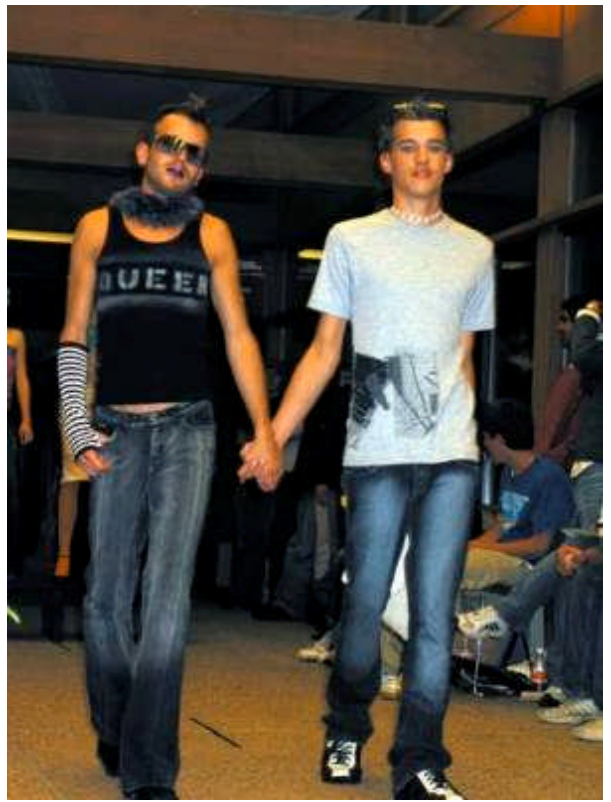


3/ Nous aimer ?





**4/ Pouvoir nous comporter en public
comme les hétéros à qui cela n'est pas
contesté !**



5/ Vivre, lutter, et aussi et surtout contre le SIDA



(campagne AIDES)

Peut-on appeler ça du "communautarisme" ?

En guise de conclusion à cet exposé, quelques images réconfortantes :

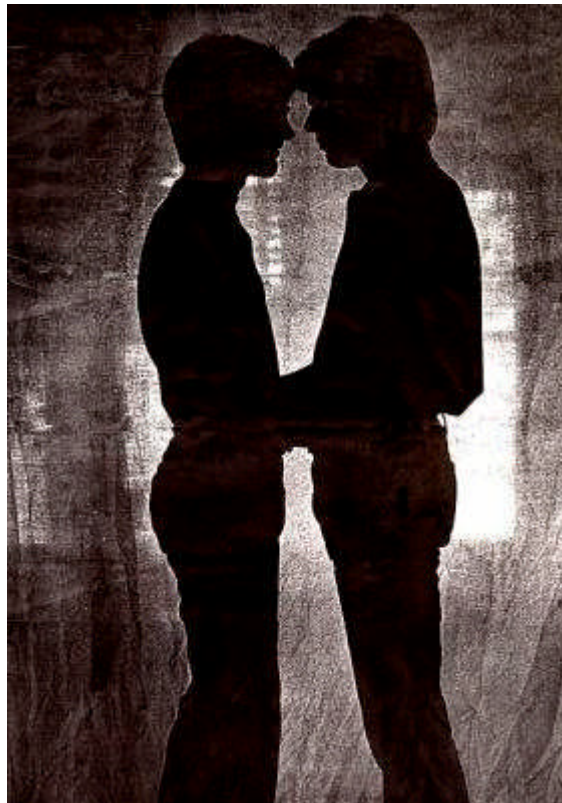
Ces images, ce sont celles de garçons et de filles qui s'aiment (entre garçons et entre filles, bien sur), et qui souhaitent que nos combats aboutissent, pour que leurs vies soient meilleures et plus épanouies que celles de leur aînés, avec leur homosexualité et l'amour qu'ils ont pour une personne du même sexe que le leur.

Faisons ce qu'il faut POUR, et que ces photos, très romantiques, puissent les encourager, les assurer de notre action à tous, les conforter avec :

bonheur et fierté de leur homosexualité,

et leur promettre un avenir meilleur.

Voilà, quelques petites photos bien mignonnes :





LE DEBAT



Parmi les différents échanges qui ont eu lieu pendant un plus d'une heure, on peut classer les questions évoquées selon trois thèmes :

- La communauté
- La vision socio-politique
- Le communautarisme

1 - La communauté

- Nombreuses sont les communautés qui existent ; exemples simples : communauté des Aveyronnais (objet folklorique), celle des Auvergnats de Paris, celle des Corses, celle des Marseillais de Paris, etc ...
- Parfois ces communautés existent **virtuellement** dans l'esprit du public ; dans d'autres cas elles ont donné lieu à la création **d'associations** (exemple : les Marseillais de Paris).
- On constate que celles qui ne sont pas **revendicatives** sont plutôt bien vues ; les autres le sont beaucoup moins, certains allant jusqu'à dénoncer leur **différenciation** d'avec la "*communauté nationale*".
- La **revendication** dérangerait les **intérêts** divergeants aussi : on a fait observer qu'une communauté auvergnate de Paris avait été distinguée un peu **artificiellement** pour dénoncer le rachat par un certain nombre d'Auvergnats de bars parisiens.
- L'un des participants a évoqué des **discriminations** caractérisées menées contre la "communauté" afro-caraïbéenne.

Conclusion : on aboutirait ainsi à quelques idées :

1 - une "**communauté**" est un peu une vue de l'esprit, une façon pour les gens de regrouper dans leur esprit sous une même étiquette des individus présentant des caractéristiques ou des activités communes, ou encore une culture commune.

2 - il y aurait les "*bonnes et les mauvaises*" communautés :

- les "**bonnes**" : celles qui ne font pas de bruit, qui n'ont pas de revendications particulières, qui ne s'opposent en rien au groupe majoritaire.
- les "**mauvaises**" : celles qui **défendent** leurs intérêts, qui se font **remarquer**, qui **s'opposent** au groupe majoritaire sur des points majeurs de revendications.

2 - La vision socio-politique

L'opinion émise par votre serviteur était que la tradition républicaine jacobine privilégiait **l'assimilation** à **l'intégration** ; c'est ce qui a été d'ailleurs pratiqué par la France coloniale ("nos ancêtres les Gaulois ..." disait-on aux petits arabes et aux petits noirs).

Sans vouloir aller plus loin dans cette évocation historique de la République, on peut tout de même penser qu'aujourd'hui, la société parle **d'intégration** en voulant dire **assimilation** : pourquoi les immigrés voudraient-ils garder leur culture, avoir leurs lieux de culte, etc .. ?

Pour s'intégrer, ils doivent être **tout pareils aux autres**, à tout le monde, aux gens "biens"

.....

Alors, on dénonce leur "communautarisme" lorsqu'ils luttent pour conserver leur patrimoine culturel et que pour ce faire, effectivement, ils ont tendance à se regrouper.

On est tenté de penser que pour les homos, c'est un peu la même chose.

Dès qu'il y a une **vision socio-politique différente**, c'est le drame : le **mariage** homo, **l'homoparentalité**, la **procréation médicalement assistée**, etc ... cela bouleverse l'ordre socio-politique établi, et dès lors sont dénoncés tous les comportements "**communautaristes**" allant à contre-courant de cet ordre qui pour les gens "va de soi" comme un "long fleuve tranquille".

Le **changement de l'ordre établi** dérange, l'évolution nécessaire de la société est refusée dans une **nostalgie de la tradition**, des **boucs émissaires** (cf l'exposé d'Eric Verdier au colloque) sont vite trouvés pour stigmatiser cette dépravation des mœurs et des institutions.

Alors les pédés, les gouines, les "travelos" (comme disent les bonnes gens pour les trans), les gens "anormaux", les arabes, les noirs, les juifs, et j'en passe ... sont les boucs émissaires de cette "dégradation de la société" et de la perte des "vraies" valeurs.

3 - Le communautarisme

Empilons les opinions émises en les dotant d'un "oui" ou d'un "non" selon le cas :

oui	Le milieu LGBT, à force "d'avancer" dans sa logique, de se structurer et de se compartimenter, peut-être à l'excès, produit lui-même de la norme. Il faut dire ceci, il faut faire cela, ...
oui	Les mouvements et assoc LGBT afficheraient un communautarisme excessif, en ne raisonnant que par une logique interne au mouvement, non accessible ou compréhensible de l'extérieur.
non	Pourtant, en utilisant des mots marqués politiquement, de révolutionnaires (cf le FHAR - Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire, né des suites de mai 1968) les assoc LGBT sont devenues réformistes (Arcadie, créé en 1954, semble en France avoir été le premier à avoir suivi cette direction dite "réformiste").
oui	Les divers lieux de rencontre : beaucoup y voient une sorte de repli sur soi-même, ou plutôt sur le "groupe", sur la "communauté". Observation étant faite que ce sont aussi des espaces de liberté où il est possible d'avoir un comportement naturel avec son ami(e).
oui	Dans le même sens, faire de la la grégarisation, tout en s'en défendant ; les lieux de vacances gays en seraient un exemple. Mais aussi, selon l'un des participants, acheter plutôt chez des gays, préférer les contacts homos qu'hétéros, etc ... -> cf la question trouvée sur un forum gay : à l'embauche, donneriez-vous, à compétences égales, la préférence à un gay ou une lesbienne ? Perso, j'avais répondu OUI, et à un(e) Corse aussi ("compatriote") - le communautarisme est partout !
oui et non	La visibilité: on a distingué la <u>visibilité individuelle</u> (coming out) de la <u>visibilité sociale</u> (s'afficher, se montrer de manière ostensible ou ostentatoire).
non	Le CUC (contrat d'union civile), projet antérieur à celui du PACS, se voulait par ses défenseurs ouvert à tous, pas seulement aux homos. A force d'insistance et de lutte, le PACS a finalement été ouvert à tous, quelques soient leurs sexes.
non	Lutte contre le SIDA : pourtant inspirés par des Gays, les assoc de lutte contre le SIDA s'adressent à toute personne concernée, quelque soit son orientation sexuelle.
non	Les commerces "gays" : bien qu'à l'origine ce furent surtout des lieux de rencontres, le "réseau commercial" qu'ils constituèrent mélange aujourd'hui tous types de populations et l'effet de mode n'a sans doute pas été neutre dans ce phénomène de mixité progressive.

Nota : que dire de manifestations comme les Gay Prides ou ... les UEEH ?

En guise de conclusion, citons sur le mouvement homosexuel ce passage extrait de l'excellent livre d'André Baudry (fondateur d'Arcadie) et de Marc Daniel, paru en 1973 mais pourtant toujours d'une certaine actualité :

"L'histoire, on le sait, s'accélère.

C'est vrai pour la renaissance homosexuelle comme pour le reste. La revendication de la liberté des homophiles, à peine concevable voici cent ans, se fait aujourd'hui bruyante, parfois même violente : le même phénomène existe pour toutes les minorités opprimées.

Encore faut-il situer le mouvement dans son contexte et en connaître les limites.

Il est relativement récent : cinq ou six ans d'âge. [NDLR : livre paru en 1973]. Comme toutes les formes de « contestation » du même genre, il est le fait d'une petite minorité activiste, suivie tant bien que mal par des sympathisants eux-mêmes peu nombreux, mais remuants.

L'origine du mouvement est aux Etats-Unis, comme pour beaucoup d'autres analogues. Il est, au départ, le fait de jeunes homosexuels, impatients de la prudence de leurs aînés, qu'ils taxent de timidité et d'attentisme. Les plus engagés se sont liés aux autres mouvements de libération des minorités, surtout de la minorité noire : les relations d'Eldridge Cleaver et des 'Black Panthers avec le Gay Liberation Front (GLF : Front de libération des homosexuels) ont été mouvementées, mais ont contribué à faire prendre conscience au grand public américain du problème homosexuel.

En France, l'équivalent du GLF est le FHAR (Front homosexuel d'action révolutionnaire), né des suites de mai 1968 et très engagé à l'extrême-gauche. Son manifeste, Rapport contre la normalité, auquel nous avons déjà emprunté des citations, le situe parfaitement. Il estime que le combat pour la libération de l'homosexualité ne peut être dissocié des autres combats, pour le Viêt-nam, pour les travailleurs immigrés, pour les femmes, s'inspirant d'une analyse politique de la sexualité : la société bourgeoise valorise exclusivement l'hétérosexualité parce que seule celle-ci est productrice de main-d'œuvre, et réprime toute forme de sexualité aberrante comme tout comportement minoritaire. Les hétérosexuels hostiles à l'homosexualité sont qualifiés <Xhétéroflics et l'ensemble de la société devient une phalocratie.

Concrètement, le FHAR revendique (à l'inverse de mouvements comme Arcadie, qui mettent l'accent sur l'intégration des hémophiles dans la société) le droit absolu à la différence, poussée jusqu'à ses dernières limites : « travesti, notre frère » écrit le Rapport, au risque de renforcer dans le public l'image traditionnelle de l'homosexuel névrosé et asocial, contre laquelle les mouvements du genre Arcadie luttent depuis leur origine.

Ces mouvements d'homosexuels révolutionnaires ne s'interdisent ni la violence ni une certaine forme de provocation. A New York, en juin 1969, une rafle de police dans un bar de Christopher Street fut accueillie par des jets de bouteilles et de sérieuses bagarres. A Paris, il y a eu des incidents au Bois de Vincennes, à Saint-Germain-des-Prés et lors de défilés gauchistes.

Aucune statistique n'existe, évidemment, sur l'appartenance à ces mouvements. Ils sont, à coup sûr, plus bruyants que nombreux. Leur attrait est surtout grand pour les jeunes et pour ceux qui, quel que soit leur âge, ont le goût du militantisme politique. Mais leur analyse de l'homosexualité comme phénomène révolutionnaire (au sens politique du terme) est loin de faire l'unanimité, même dans les milieux d'extrême-gauche.

Nous avons déjà fait allusion aux réticences des Black Panthers à l'égard du GLF. Il en va de même en France : en mai 1972, une polémique assez âpre opposait, dans les colonnes du journal Rouge, le FHAR à la Gauche révolutionnaire, qui lui reprochait son immaturité politique et son aventurisme irresponsable.

Ce n'est pas ici le lieu d'une étude politique du phénomène homosexuel. Notons seulement, car c'est important, que l'ensemble de la gauche marxiste, non seulement refuse de considérer l'homosexualité comme un phénomène révolutionnaire, mais manifeste à son égard une hostilité au moins aussi violente que l'extrême-droite traditionaliste : « La couverture de l'homosexualité ou de la drogue (on notera le rapprochement significatif) n'a jamais rien eu à voir avec le mouvement ouvrier », déclarait récemment Pierre Juquin, membre du Comité central du PCF (Nouvel Observateur, 15 mai 1972).

En fait, les pays les plus représentatifs de la gauche révolutionnaire, Cuba, l'Algérie, la Chine, ont tous des législations fortement répressives dans le domaine sexuel – sans parler de l'URSS, qui applique toujours la législation rétrograde de Staline. Le lien homosexualité-révolution est sans doute tentant sur le plan intellectuel (l'homosexualité niant, par son existence même, tout le système de la société fondée sur la suprématie du sexe masculin et sur la famille de type patriste), mais force est de constater que, dans les faits, il n'est jusqu'à présent confirmé par rien."